

L'immigration—Loi

ne leur donne aucune raison justifiant ce refus. La personne qui fait une demande ne reçoit aucune explication. Pourquoi pas? C'est une question de justice élémentaire. S'ils sont originaires d'Asie, il arrive souvent qu'on ne leur permette pas de montrer les documents qu'ils ont en leur possession, permis de travail et autres, et ils n'ont aucun droit d'appel.

Ils sont dans la même situation que les citoyens de Hong Kong ou de l'Inde qui doivent payer les services médicaux et autres pour que leur cas soit étudié avec toute l'attention qu'il mérite. Ils proposent de payer pour éviter de longs délais.

J'ai parlé de bien des cas qui concernent les immigrants en provenance de l'Asie. Il est incontestable que les femmes de l'Asie et des pays du tiers monde font encore l'objet de discrimination, pas sur le plan légal mais dans les faits. Cette discrimination est notamment due au fait qu'il existe un seul centre d'immigration en Inde. Les habitants de Hong Kong éprouvent de la difficulté à présenter une demande. Les citoyens des îles Tonga n'ont pas les moyens de se payer un billet d'avion pour aller présenter leur demande dans un pays lointain. Les habitants de la région du Pacifique sont défavorisés.

Je signale avec fierté que mon parti s'est opposé aux conditions imposées aux touristes de l'Inde pour l'obtention d'un visa, c'est consigné au compte rendu. Les Indiens qui arrivent à l'aéroport de Vancouver doivent souvent attendre des heures que leur famille vienne payer pratiquement un droit d'admission avant de pouvoir entrer au Canada comme touristes. On ne traite pas les Européens de cette façon.

J'aurais beaucoup d'autres points à soulever à propos des bureaux d'immigration, par exemple les gens qui font la queue interminablement pour obtenir un rendez-vous. Il arrive souvent que des gens doivent prendre deux jours de congé uniquement pour une formalité. Les avocats et les conseillers exploitent les immigrants et leur famille, exigeant souvent des milliers de dollars pour leur donner des renseignements que ces derniers pourraient obtenir des services d'immigration ou des députés.

La situation des réfugiés depuis deux ou trois ans montre que le gouvernement doit planifier beaucoup plus sérieusement l'installation des réfugiés, surtout dans le cas de groupes importants. Il faut absolument prévoir suffisamment de logements, surtout pour ceux qui s'établissent dans les régions où sévit une pénurie de logements et d'emplois. Il ne faut pas que les Canadiens en souffrent. Il faut qu'ils accueillent les étrangers à bras ouverts, sans méfiance. Il faudrait réviser le service d'établissement et les frais exigés par ce service. J'ai évoqué ce problème plusieurs fois à la Chambre, mais le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) refuse de l'aborder de façon réaliste.

Il faudrait offrir plus de services aux immigrantes, par exemple des cours d'anglais, des garderies et une formation professionnelle. Pourtant, le ministre réduit le budget de ces programmes.

Les médias appartenant à l'État, par exemple l'Office national du film et la société Radio-Canada, devraient produire davantage d'émissions pour combattre le racisme et promouvoir les échanges culturels. L'émission de Radio-Canada W-5 et le film de l'office national du film intitulé «Bamboo Lions and Dragons» étaient tous deux lamentables. Par contre, je suis ravi de signaler que Radio-Canada a réalisé récemment un

documentaire intitulé «Golden Mountain» qui était fort sympathique à la cause des premiers Chinois venus s'établir au Canada.

En terminant, je dirai qu'à notre avis, ce bill ne mérite pas notre appui. Il serait pourtant essentiel d'apporter beaucoup d'autres changements à la loi sur l'immigration.

M. Douglas Fisher (Mississauga-Nord): Règle générale, monsieur l'Orateur, quand un ministériel prend la parole alors qu'il ne reste plus que 15 minutes de l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, il étouffe le bill. En voici un que j'aimerais étouffer, car il n'est pas bien pensé. Dans ce cas-ci, cependant, un ou deux autres ministériels veulent profiter de cette occasion unique pour dire au parrain du bill à quel point il a cochonné son travail. Le député dit que la loi sur l'immigration n'a pas l'épine dorsale assez forte. A mon avis, il aurait dû se servir de la tête qui coiffe son épine dorsale avant d'élaborer son bill.

Permettez-moi de relever une ou deux phrases des notes explicatives qui m'inquiètent un peu. Je cite le bill:

Le bill supprimerait certaines manœuvres juridiques dont on peut actuellement se prévaloir . . .

Quelles manœuvres juridiques? A l'article 2, le député supprimerait la latitude actuellement laissée aux arbitres. Il rendrait l'ordonnance d'expulsion obligatoire. A l'article 3, il empêcherait la réouverture d'une enquête. A l'article 4, il empêcherait de délivrer des permis ministériels. A l'article 6, il restreindrait les motifs d'appel et, à l'article 7, il étendrait les pouvoirs qu'ont les agents de la paix et de l'immigration d'appréhender sans mandat les personnes qu'ils soupçonnent d'être des immigrants illégaux.

C'est pourquoi nous ne devrions pas prendre ce genre de loi trop au sérieux. Ce n'est qu'un ramassis de tactiques pour apeurer. Comme j'en suis souvent témoin dans ma circonscription, j'ai voulu participer au débat.

Dans Mississauga, nous recevons des immigrants de tous les coins du monde et cela nous fait plaisir, car c'est un enrichissement pour nous. Les immigrants nous arrivent de l'Inde, des Philippines, des Antilles; nous accueillons des gens qui ont des problèmes avec la communauté juive, des réfugiés de certains régimes du Moyen-Orient, de la Pologne, des personnes de l'Amérique latine aussi bien que des réfugiés de la mer, et du Vietnam. Que pensent ces gens-là de ce genre de loi? Ils doivent en être terrifiés. Nos agents d'immigration sélectionnent minutieusement des milliers de nouveaux arrivés tous les ans et, dans la majorité des cas, ils font du très bon travail.

Le député a relevé les exceptions les plus flagrantes et il tente d'en faire un château de cartes et de jouer sur les fausses craintes des gens ordinaires. Disons le carrément: nos agents d'immigration reçoivent et traitent des milliers de personnes avec honnêteté, efficacité et attention, et elles entrent légitimement au Canada.

On ne peut rester coi devant la sorte de craintes que le député suscite. Il y a lieu de se demander jusqu'à quel point nous sommes disposés à fausser nos principes démocratiques à cause de quelques exceptions flagrantes. Dans le cadre de nos excellentes traditions démocratiques, ces gens, victimes d'exceptions flagrantes, peuvent avoir recours à la justice.

● (1650)

Permettez-moi de vous citer un exemple qui s'est produit dans ma circonscription. L'année dernière, environ 1,500 per-